



DOSSIER DE PRESENTATION ET D'INSCRIPTION CQP GUIDE QUAD OU MOTO VERTE (Version mai 2021)

Le marché de l'emploi sportif est en plein essor. Les clients sont de plus en plus exigeants et rigoureux dans le choix des activités pratiquées par leurs enfants. L'offre est de plus en plus concurrentielle. Il convient aujourd'hui plus que jamais de promouvoir des activités de qualité, où la qualification et la permanence de l'encadrement sont gage de sérieux, de respect des règles de sécurité et d'environnement sans exclure l'aspect ludique et le plaisir de pratiquer en toute convivialité.

Vous désirez encadrer de la randonnée quad ou moto verte, en faire votre métier, vous voulez transmettre votre expérience et votre passion de la moto ou du quad : vous trouverez dans ce document la solution adaptée à vos attentes. Le CQP Guide VTM à guidon option Quad ou Moto verte que PRO STAGE vous propose y est détaillé avec les tarifs, les conditions d'inscription et le calendrier de formation.

Certificat de qualification professionnelle **« Guide de VTM à guidon, option Quad ou Moto Verte »**

L'ENCADREMENT DE BALADES ET RANDONNEES VERTES EN QUAD ET EN MOTO

Préambule CQP rando quad et / ou moto verte

L'encadrement à titre rémunéré des balades ou randonnées en quad et moto verte est une profession réglementée (article L 212-1 et suivants du Code du sport). Ainsi, les accompagnateurs doivent être titulaires d'un diplôme reconnu par l'Etat.

L'Etat a reconnu par une inscription au Répertoire National de la Certification Pro le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) « Guide de véhicules terrestres à guidon » option moto verte.

Ces CQP ont été proposés et élaborés par la Fédération Française de Motocyclisme (FFM) afin de répondre plus spécifiquement aux besoins des professionnels du secteur.

Son activité d'encadrement correspond à un volume horaire à temps partiel de 1200 heures par an.

Modalités d'obtention

Le CQP « Guide de VTM à guidon, option quad ou moto verte » peut être obtenu par la voie suivante :

- Une certification à l'issue d'une formation de 245 heures, dont 70 heures de stage en situation dans une entreprise sous la tutelle d'un tuteur ou maître de stage. Une procédure de positionnement en début de formation peut permettre d'accorder des allègements voire des dispenses sur une ou plusieurs des 5 unités capitalisables (UC).

Organisation de la formation

La formation est organisée par Pro Stage. Il en est ainsi du calendrier des formations, des centres d'accueil, de la désignation des formateurs et des maîtres de stage.

Le coût de la formation (tout ou partie) pourra être pris en charge par les organismes d'aide à la formation selon la situation des stagiaires bénéficiaires.

Les inscriptions sont à adresser à : Pro Stage 3 rue d'Estrées 80200 ASSEVILLERS

nicolaslangue@gmail.com

Prérogatives – conditions d'exercice	Encadrement en autonomie d'excursions en quad ou moto verte pour des publics titulaires d'un permis permettant la conduite d'un quad ou d'une moto, conformément à l'article R. 213 du code de la route.
Limites des conditions d'exercice	A l'exclusion de toute activité d'enseignement ou d'entraînement. Dans la limite de 6 véhicules accompagnés sur des parcours connus et reconnus.
Niveau requis pour le quad	- être titulaire du permis de conduire permettant la conduite d'un quad d'une cylindrée > à 50cc - niveau technique suffisant (parcours test à réaliser) - être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS, PSC 1 ou BNS)
Niveau requis pour la moto	- être titulaire du permis de conduire permettant la conduite d'une moto d'une cylindrée > à 125cc - niveau technique suffisant (parcours test à réaliser) - être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS, PSC 1 ou BNS)
Conditions d'accès	- Faire acte de candidature auprès de Pro Stage. Maximum 5 jours avant l'entrée en formation. - Satisfaire au test technique d'entrée en formation ainsi qu'aux tests d'évaluation prévus le lundi matin lors de chaque UC1.
Contenu	- UC 1 : approche générale – pilotage : 35h - UC 2 : sécurité – fonctionnement : 40h - UC 3 : juridique – mécanique : 35h - Stage en entreprise : 70h - UC 4 : environnement naturel et « historique » : 40h - UC 5 : gestion – organisation : 25h Un livret de formation vous sera ouvert et vous aurez 3 ans maximum pour terminer votre formation à partir de la date d'entrée
Taux de réussite	100% en 2020 réussissent du premier coup
Taux de satisfaction client (Avril/Mai 21)	95% en 2021
Organisation	La formation est encadrée par des formateurs Diplômé d'Etat spécialistes et assistés d'intervenants extérieurs.
Méthodes mobilisées	Mélange de cours théorique, d'étude de cas, mise en situation pédagogique, analyse de situation.....
Evaluation	-- Chaque UC fera l'objet d'une évaluation menée par le formateur (questionnaires, séances pédagogiques, oral....) - Le stage en situation sera évalué à partir d'un rapport établi par le stagiaire et de l'évaluation du maître de stage. Une attestation d'autorisation de faire votre stage (EPMSP) vous sera remise - Epreuves certificatives de validation
Condition de délivrance du diplôme	Un jury paritaire désigné par la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation de la branche « Sport » établi la liste des personnes admises après étude du dossier des candidats.
Validité	Certificat délivré par l'état acquis à vie.

<p>Certificat de Qualification Professionnelle « Guide de VTM, <u>option Quad et / ou Moto Verte</u> »</p>

VTM = véhicule terrestre motorisé = quad ou moto

Calendrier 2021

UC 1 : (Un VTM homologué, immatriculé et assuré est indispensable)

Du 8 au 12 Novembre 2021	500€	700€ avec location de VTM
Du 21 au 25 Février 2022	500€	700€ avec location de VTM

UC 2 : (Un VTM homologué, immatriculé et assuré est indispensable)

Du 22 au 26 Novembre 2021	600€	900€ avec location de VTM
Du 4 au 8 Avril 2022	600€	900€ avec location de VTM

UC 3 :

Du 3 au 7 Janvier 2022	550€	550€
Du 28 Février au 4 Mars 2022	550€	550€

Période de stage en entreprise :

70 heures à définir

UC 4 : (Un VTM homologué, immatriculé et assuré est indispensable)

Du 29 Nov au 3 Décembre 2021	600€	900€ avec location de VTM
Du 9 au 13 Mai 2022	600€	900€ avec location de VTM

UC 5 :

Du 7 au 9 Mars 2022	400€	400€
Du 13 au 15 Juin 2022	400€	400€

Certification : (Un VTM homologué, immatriculé et assuré est indispensable)

Le 10 et 11 Mars 2022	450€	600€ avec location de VTM
Le 16 et 17 Juin 2022	450€	600€ avec location de VTM

Total : 3100€

Total avec location : 4050€

FICHE D'INSCRIPTION CQP « Guide VTM à guidon »

OPTION :

Quad

Moto et Quad

COORDONNEES DU STAGIAIRE

NOM :

PRENOM :

NE(E) LE :

A :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TEL domicile :PORTABLE :

E-MAIL :

Etes-vous titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS, PSC1 ou BNS) oui non

CHOIX DE LA SESSION (2 possibilités)

Dossier à compléter et à retourner à Pro Stage 3 rue d'Estrées 80200 ASSEVILLERS

Attention les dossiers complets seront prioritaires

UC1 :	du 8 au 12 Novembre 2021	<input type="checkbox"/>	Lieu : Assevillers (80200)	Prix :
UC2 :	du 22 au 26 Novembre 2021	<input type="checkbox"/>	Lieu : Assevillers	Prix :
UC3 :	du 3 au 7 Janvier 2021	<input type="checkbox"/>	Lieu : Assevillers	Prix :
UC4 :	du 29 Nov au 3 Décembre 2021	<input type="checkbox"/>	Lieu : Assevillers	Prix :
UC5 :	du 7 au 9 Mars 2022	<input type="checkbox"/>	Lieu : Assevillers	Prix :
Certification :	le 10 et 11 Mars 2022	<input type="checkbox"/>	Lieu : Assevillers	Prix :

Merci de préciser si vous souhaitez louer du matériel spécifique en marquant le tarif

◆ Hébergement.

Gîte à Assevillers Mr LANGUE Sylvain 06 03 53 78 34 pour réservation

D'autres coordonnées sont disponibles sur demande

UC1 :	du 21 au 25 Février 2022	<input type="checkbox"/>	Lieu : Assevillers (80200)	Prix :
UC2 :	du 4 au 8 Avril 2022	<input type="checkbox"/>	Lieu : Assevillers	Prix :
UC3 :	du 28 Février au 4 Mars 2022	<input type="checkbox"/>	Lieu : Assevillers	Prix :
UC4 :	du 9 au 13 Mai 2022	<input type="checkbox"/>	Lieu : Assevillers	Prix :
UC5 :	du 13 au 15 Juin 2022	<input type="checkbox"/>	Lieu : Assevillers	Prix :
Certification :	le 16 et 17 Juin 2022	<input type="checkbox"/>	Lieu : Assevillers	Prix :

Pour être complet votre dossier doit comprendre les pièces suivantes :

Photocopie du permis de conduire permettant la conduite d'un quad et / ou d'une moto
Photocopie de carte d'identité recto verso
Photocopie de la carte de sécurité sociale en cours de validité
Photocopie assurance du véhicule servant pour la formation
Attestation d'assurance responsabilité civile
Copie PSC1 ou AFPS ou BNS
Règlement des frais de formation (un chèque par session)

- Pour les formations suivantes (UC 1, UC 2, UC 4 et certification du CQP guide VTM à guidon), le stagiaire doit se munir d'un quad et / ou d'une moto homologué et de son équipement complet (casque, bottes, gants,...), du certificat d'assurance du véhicule en cours de validité et de son permis de conduire.
 - Vous êtes en situation de handicap, vous pouvez accéder à nos formations dans la mesure où le métier choisi est compatible avec celui-ci. N'hésitez pas à contacter notre référent handicap. LANGUE Sylvain 0603537834
 - Le nombre de candidatures est limité à : 16 places par session
 - Pro Stage convoquera par mail les candidats retenus pour cette formation.
- Si, pour quelque raison que ce soit (sauf cas de force majeure justifiée), vous annulez votre participation à une session, la somme de 100 € sera retenue sur le remboursement du stage

Fait, àle

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé ».

Financement de la formation :

Déclaration d'activité n° 22 80 01617 80

Si l'Etat participe au financement de la formation professionnelle initiale, aux côtés des conseils régionaux notamment, la formation professionnelle continue relève prioritairement de l'employeur, des branches professionnelles (par l'intervention des organismes paritaires collecteurs agréés) et des conseils régionaux.

Il existe de nombreux dispositifs variant selon votre situation personnelle, il est donc important que vous commenciez à étudier vos droits avant votre inscription à la formation afin d'exploiter toutes les possibilités qui s'offrent à vous.

- Le droit à une rémunération ou à une aide financière n'est pas systématique et les dispositifs ne se cumulent pas forcément.
- Vous devez pour chaque type d'aide remplir les conditions requises.
- Il faut penser aux éventuels délais pour déposer vos dossiers de demande d'aide -Pendant votre formation vous n'avez pas le statut d'étudiant. Vous êtes stagiaire de la formation professionnelle.

► Si vous êtes demandeur d'emploi

- Dans le cadre du plan d'aide de retour à l'emploi, il existe une possibilité d'indemnisation et de prise en charge des frais de formation.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Pole emploi, la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, votre agence locale pour l'emploi, le Conseil Régional de votre lieu de résidence et la DRJSCS

Les DRJSCS (directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale) regroupent les pôles sociaux des directions régionales des affaires sanitaires et sociales (DRASS), les directions régionales de la jeunesse et des sports (DRJS) et les directions régionales de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé).

► Si vous êtes salarié (e) ou en situation d'emploi

Envie de changer de métier ? Faire le point sur votre carrière ? Suivre une formation ?

Se renseigner auprès du service du personnel de l'entreprise ou de l'association employeur.

La formation peut être prise en charge par les fonds paritaires spécialisés, après accord de l'employeur et de l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCO).

Prendre contact avec un conseiller TRANSITION PRO et je bénéficie d'un accueil et d'une information individualisés.

CPF (compte professionnel de Formation) <http://www.moncompteformation.gouv.fr/>

► Si vous êtes licencié dans une association sportive

Bourse de formation du CNDS (Centre national pour le développement du sport) <http://www.cnds.sports.gouv.fr/>

Renseignements DRJSCS <http://drdjscs.gouv.fr/>

Comment-utiliser-son-CPF.fr

Demands
d'emploi

Salariés sans accord
de l'employeur

Salariés avec accord
de l'employeur

CRÉEZ VOTRE COMPTE

Enregistrez vos heures DIF (accumulées dans le passé) si vous en avez [SUR moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr)

CHOISISSEZ UNE FORMATION

Consultez les formations éligibles
Choisissez une formation et un organisme
Demandez un devis et un programme

} [SUR moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr)
} **AUPRÈS DE L'ORGANISME DE FORMATION CHOISI**

Dès réception du devis et du programme de formation

(Votre formation aura lieu
hors temps de travail)

DEMANDEZ L'ACCORD
DE VOTRE EMPLOYEUR
AUPRÈS DE VOTRE CHEF
ET/OU DU SERVICE RH

(Votre formation pourra avoir lieu
hors ou en temps de travail)

Dès réception de l'accord

DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER

[SUR moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr)

Dès réception de l'accord de prise en charge
de Pôle emploi d'un organisme appelé OPCA

INSCRIVEZ-VOUS À VOTRE FORMATION

Renvoyez le devis signé
Et prenez date pour le début de votre formation !

} **AUPRÈS DE L'ORGANISME
DE FORMATION CHOISI**

Connaissez vos droits

24 heures de formation par an

Vous avez droit jusqu'à **24 heures** de formation par année travaillée.

Ces heures sont **cumulables sur 5 ans*** et restent acquises en cas de changement d'employeur ou de perte d'emploi.

Sont concernés tous les demandeurs d'emploi et salariés en CDD, CDI, contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation.

* soit 120 heures au total, puis 12 heures par an jusqu'à un plafond de 150 heures.

Les formations éligibles

Les formations qui débouchent sur une qualification ou une certification professionnelle.

Les démarches possibles

Vous pouvez demander une formation :

- **Sans accord de votre employeur** : la formation aura lieu **hors temps de travail**.
- **Avec l'accord de votre employeur** sur le contenu et le calendrier de la formation : celle-ci pourra avoir lieu **hors ou en temps de travail**. Et votre entreprise vous aidera peut-être à faire les démarches.

Note : Le CPF ne concerne pas les agents de la fonction publique, pour lesquels le DIF est pour l'instant maintenu.

Si vous ne trouvez pas le CQP initiateur ou le CQP guide de rando quad ou moto n'hésitez pas à nous contacter. (Recherchez par code postal 80200)

Si vous ne trouvez pas notre centre de formation n'hésitez pas à nous contacter.

Sylvain 06 03 53 78 34

OBJECTIF, CONTENU ET MODALITE D'EVALUATION DE LA FORMATION

VTM= Véhicule terrestre motorisé

UC1 : approche générale

Objectifs de la formation :

- Être capable de connaître la réglementation spécifique à la fonction de guide de randonnées en VTM.
- Être capable d'accueillir et de prendre en main un groupe.
- Être capable d'expliciter et de faire respecter les règles et usages pour la sécurité de tous.
- Être capable de connaître les fondamentaux des « premiers tours de roues ».
- Être capable de mettre en place des situations permettant d'observer le niveau de conduite de ses randonneurs.
- Être capable de mettre en place un parcours d'évaluation de niveau de conduite de ces randonneurs.
- Être capable de réaliser un parcours technique avec un VTM.

Contenu de la formation 35 h :

Réglementation (fonctions et responsabilités d'un guide de randonnées)

Description et analyse des fondamentaux de la conduite d'un VTM.

- Descriptif et analyse « des premiers tours de roues ».

Mise en situation à travers l'organisation d'atelier.

- règles de communication
- choix du terrain
- adaptation au public
- ateliers évolutifs
- mise en place d'éléments de sécurité
- évaluation d'un niveau de conduite

Les modalités d'évaluation de la formation :

Evaluation pratique :

Le stagiaire est capable de mettre en place un parcours d'évaluation de niveau de conduite.

Le stagiaire est capable d'organiser l'évolution sur un parcours d'évaluation.

UC2 : Sécurité, fonctionnement d'une randonnée

Objectifs de la formation :

- Être capable de choisir un itinéraire adapté au public accueilli et à ses attentes,
- Être capable d'expliciter et de faire respecter les règles de sécurité en randonnée,
- Être capable de faire respecter les usages en randonnée afin d'assurer la sécurité des participants et des autres usagers,
- Être capable de prévenir les risques d'incident,
- Être capable d'évaluer la gravité d'une blessure,
- Être capable de prévenir les secours et d'organiser leur intervention dans des délais adaptés en fonction de l'urgence,
- Être capable d'effectuer les premiers soins.

Contenu de la formation 40 h :

L'intérêt d'une reconnaissance des itinéraires et de leurs échappatoires,
Les publics et leurs attentes,
Les règles de sécurité et les usages en randonnée motorisée,
La perception d'un groupe de quads pour les autres usagers,
Les principales causes d'accident,
Les comportements à risque,
Attitude à tenir en cas d'incident,

Mise en situation d'une randonnée,
Simulation d'accident.

Les modalités d'évaluation de la formation :

Evaluation pratique :

Le stagiaire est évalué sur les mises en situation (préparation, conduite de la randonnée, attitude en guidage).

UC3 : Mécanique, juridique

Objectifs de la formation :

Être capable de choisir les matériels (machines et équipements) les plus adaptés aux différents types de randonnées,

Être capable d'assurer l'entretien courant d'un VTM,

Être capable d'anticiper sur une panne,

Être capable de déceler une panne et y remédier.

Développer les connaissances relatives aux différentes réglementations.

Contenu de la formation 35 h :

1^{ère} partie : Mécanique

Les différents types de VTM

Les composantes d'un VTM,

L'entretien courant,

Les points sensibles,

Les principales causes de panne,

Les équipements,

Mise en situation sous forme de travaux pratiques.

2^{ème} partie : Aspects juridiques

L'exercice d'une activité professionnelle,

Notions générales de responsabilité,

Notions générales d'assurances,

La création d'un site destiné à la pratique du VTM

Les textes de référence à respecter pour l'organisation des randonnées (environnement, nouvelle réglementation pour l'organisation des concentrations de véhicules terrestres à moteur).

Les modalités d'évaluation de la formation :

Evaluation théorique :

Le stagiaire est capable de lister les éléments essentiels d'un VTM.

Le stagiaire est capable de restituer les principales notions juridiques et réglementaires.

Evaluation pratique :

Le stagiaire est capable de déceler une panne et d'y remédier.

Le stagiaire est évalué sur sa participation active à la formation.

UC4 : Environnement naturel et historique

Objectifs de la formation :

Être capable d'identifier les acteurs liés à l'environnement,

Être capable d'évaluer l'impact de la pratique sur la faune et la flore,

Être capable de transmettre des règles d'usage visant à respecter la nature,

Être capable de déceler une détérioration d'un site et de la signaler auprès de l'autorité compétente,

Être capable de valoriser les itinéraires utilisés tant sur le plan environnemental qu'historique.

Contenu de la formation 40 h :

Statut et gestion des sites et itinéraires,
L'environnement institutionnel,
Rappel de la réglementation,
La fragilité des espaces naturels,
Les règles et usages pour respecter la nature,
Les outils de sensibilisation proposés par la fédération,
Les principales causes de pollution,
Comment valoriser les itinéraires utilisés,
Mise en situation.

Les modalités d'évaluation de la formation :

Evaluation pratique :

Le stagiaire est évalué sur les mises en situation.

UC5 : Organisation et gestion

Objectifs de la formation :

Être capable de définir les prestations et services en fonction des publics accueillis,
Être capable de définir une politique tarifaire,
Être capable d'évaluer les besoins en matériel et en personnel,
Être capable de commercialiser ses prestations,
Être capable d'assurer une gestion comptable des activités

Contenu de la formation 25 h :

Les prestations et les services à envisager,
Notions de marketing,
Evaluation des coûts,
Notions de comptabilité,
Le parc matériel et sa gestion comptable,
Les principaux contrats de travail.

Les modalités d'évaluation de la formation :

Le stagiaire est évalué à partir d'un questionnaire.

Schémas de formation, allègement passerelle

